

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE NICE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Bureau du Conseil

Nice, 19 mars 2010

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 26 MARS 2010

167 DOSSIERS

--000*000--

RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI, MAIRE DE NICE

0.1
Chrono 1439

Convention de partenariat avec Nice Côte d'Azur en vue du développement du centre de contact ALLO MAIRIES.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Nice et NCA relative au développement du centre de contacts ALLO MAIRIES.

0.2
Chrono 1336

Statuts de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur en date du 31 décembre 2009 - Election de cinq nouveaux représentants de la commune de Nice au sein de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur suite à l'adhésion de Carros et à la démission d'un conseiller communautaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'élire 4 conseillers communautaires supplémentaires de la ville de Nice à la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur suite à l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la communauté en date du 31 décembre 2009 et de l'adhésion de Carros. Il est également proposé de remplacer un conseiller communautaire démissionnaire de son mandat de conseiller municipal de la ville de Nice.

0.3
Chrono 1334

Représentation des communes de Lantosque et Utelle au sein de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur. Modification des statuts.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur portant modification de la représentation des délégués communautaires au sein de celle-ci pour tenir compte de l'adhésion des communes de Lantosque et Utelle, et notamment son article 14 qui fixe le nombre de délégués communautaires à 107, dont 2 délégués supplémentaires pour la commune de Nice portant son nombre à 41.

0.4
Chrono 1335

Adhésion des communes d'Utelle et Lantosque. Création de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) suite à l'adhésion des communes d'Utelle et Lantosque au sein de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur. Cette CLECT sera composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour la ville de Nice.

0.5
Chrono 1232

Création de la réserve civile et citoyenne de la ville de Nice - Approbation du règlement intérieur et des modalités financières de participation des réservistes.

Il est proposé au Conseil municipal de décider de la création d'une réserve civile et citoyenne sous l'autorité du Maire pour assister les services en charge de la sécurité civile dans les actions de soutien et d'assistance aux population, d'appui logistique et de rétablissement des activités, en cas d'évènement grave.

0.6
Chrono 1172

Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance : création du Conseil des droits et devoirs des familles (CDDF).

La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance a introduit des modifications importantes dans de nombreux codes, tout particulièrement dans celui de l'action sociale et des familles. Ce texte répond à deux grandes orientations :

- faire du maire un véritable pivot de la prévention de la délinquance, doté de moyens juridiques et financiers;

- accorder la priorité aux actions en direction des jeunes en difficulté, principalement au travers de soutien aux parents et du rôle de l'école

L'une des innovations introduites par cette loi réside dans la gradation des interventions auprès des familles, avec l'introduction d'un nouvel échelon placé au niveau communal : le Conseil des droits et devoirs de la famille.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création de ce Conseil, d'en fixer sa composition et d'établir son règlement intérieur.

0.7
Chrono 1244

Commissions municipales permanentes - désignation des membres suite à une vacance de poste.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les membres des commissions Culture, Sport, Tourisme, Evenementiel et Jeunesse, Cohésion sociale, Proximité, suite à la démission de madame Sophie DUEZ.

RAPPORTEUR : MONSIEUR BENOIT KANDEL, 1ER ADJOINT AU MAIRE

1.1
Chrono 1256

Installation et maintenance de dispositifs homologues pour le contrôle automatisé de franchissement de feux rouges (CAFR). Convention entre l'Etat, la commune de Nice, le groupement SAGEM sécurité SPIE Sud-Est, titulaire du marché passé avec l'Etat.

Dans le cadre du programme de lutte contre l'insécurité routière engagée par l'Etat, la ville de Nice a été retenue, parmi 170 communes, pour mettre en place le contrôle automatisé du franchissement de feux rouges (CAFR). Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter la présente délibération qui a pour objet de présenter la convention définissant les conditions de mise en place de ce dispositif.

1.2
Chrono 1228

Surveillance des plages de Nice pour la saison balnéaire 2010 - Armement des postes de secours et de surveillance - Conventions avec le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et la Société nationale de sauvetage en mer

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de deux conventions, l'une avec le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, l'autre avec la Société nationale de sauvetage en mer, relatives à l'armement des postes de secours et de surveillance des baignades pour la saison 2010 et de décider l'ouverture des crédits et l'imputation des dépenses correspondantes sur l'exercice budgétaire en cours.

1.3
Chrono 705

Convention de partenariat entre la ville de Nice et l'école nationale supérieure des mines de Paris relative au développement de méthodologies et d'outils dans les domaines de la prévention et de la gestion des risques.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion d'un partenariat avec l'école nationale supérieure des mines de Paris (ENSMP - Mines ParisTech) concernant le développement de méthodologies et d'outils dans les domaines de la prévention et de la gestion des risques et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

1.4
Chrono 1235

Convention avec la Croix-Rouge française pour le soutien et l'assistance aux populations et l'encadrement des bénévoles en cas d'évènement grave.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'une convention avec la Croix-Rouge française relative aux actions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles en cas d'évènement grave.

1.5
Chrono 1271

Convention portant sur l'hébergement de la brigade équestre de la ville de Nice dans l'enceinte du centre équestre de la ville de Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver avec l'actuel délégataire du centre équestre de Nice, Monsieur Jean-Christophe COMET, la conclusion d'une convention portant sur l'hébergement des quatre chevaux de la brigade équestre de la ville de Nice et ce pour la période du 1er février au 31 décembre 2010.

1.6
Chrono 1236

Travaux de sortie de péril sur l'immeuble au n°3 avenue Saint-Sébastien - Travaux pour le compte de tiers - Clôture de l'opération

Il est proposé au Conseil municipal de décider l'inscription au budget du crédit nécessaire au règlement des sommes à devoir à l'entreprise Passion Bois pour l'exécution des travaux de sortie de péril au n°3 avenue Saint-Sébastien, pour un montant de 37 089, 63 euros TTC.

1.7
Chrono 1191

Travaux de sortie de péril - avenue des Palmiers / 217 route de Grenoble - Succession non réclamée - Travaux pour le compte de tiers - Ouverture de crédit en dépense et en recette.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'exécution d'office des travaux de démolition d'une bâtisse et de ses dépendances menaçant ruine faisant partie d'une succession non réclamée administrée par l'Etat, situées avenue des Palmiers, avec accès au niveau du n°217 route de Grenoble, pour un montant prévisionnel de 53 000 euros, et de décider de l'inscription d'un privilège spécial sur le terrain pour garantir le recouvrement de la créance.

1.8
Chrono 1241

Débroussaillage d'office pour la prévention du risque d'incendie de forêt - Secteur du Contéo - Travaux pour le compte de tiers - Ouverture de crédit en dépense et en recette.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser, suite à la défaillance des propriétaires, l'ouverture de crédits nécessaires à l'exécution d'office de travaux de débroussaillage en application du code forestier, pour un montant prévisionnel total de 2 350 euros TTC. La dépense sera recouvrée auprès des propriétaires par l'émission de titres de recette.

1.9
Chrono 1165

Autorisation de signature de six conventions d'occupation du domaine public autorisant l'exploitation de six snacks buffets buvettes sis 2 boulevard Pasteur, 202 avenue de la Californie, place Général Goiran, avenue Paul Arène, 182 rue de France, boulevard Franck Pilatte à Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de six conventions d'occupation du domaine public autorisant l'exploitation de six snacks buffets buvettes sis 2 boulevard Pasteur, 202 avenue de la Californie, place Général Goiran, avenue Paul Arène, 182 rue de France, boulevard Franck Pilatte à Nice.

1.10
Chrono 1166

Autorisation de signature d'un avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public du 6 octobre 2009 autorisant l'exploitation d'une cafétéria au centre d'animation et des loisirs de Gorbella à Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public du 6 octobre 2009 relative à l'exploitation d'une cafétéria au centre d'animation et des loisirs de Gorbella à Nice. Cet avenant permet le transfert du bénéfice de la convention.

RAPPORTEUR : MADAME VERONIQUE PAQUIS, ADJOINT AU MAIRE

2.1 Opération Eco Phyto : sensibilisation du grand public à la politique de réduction des pesticides. Chrono 1408

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le lancement d'une opération pour la réduction des produits phytosanitaires sur le territoire niçois qui prévoit plus particulièrement une sensibilisation du grand public et l'attribution à titre gracieux d'un échantillon d'auxiliaires de culture (coccinelles, ...) aux niçois, en contrepartie de leur engagement à réduire l'utilisation de ces produits dangereux pour la santé.

2.2 Avis de la ville de Nice relatif au projet de dissolution du Syndicat mixte d'études de la basse vallée du Var (SMEBVV). Chrono 1318

Dans le cadre de la proposition présentée par monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes de dissolution du Syndicat mixte d'études de la basse vallée du Var (SMEBVV), il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis.

2.3 Attribution de subventions au profit de cinq associations pour des projets d'animations pédagogiques. Chrono 1204

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions aux associations A.R.B.R.E., C.D.M.M., fédération des Alpes-Maritimes pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Méditerranée 2000 et L.P.O. délégation PACA, pour un montant total de 51 600 euros.

2.4 Soutien à la Recherche - Attributions de subventions à des associations Chrono 1329

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer des subventions à diverses associations et laboratoires pour financer des projets liés à la recherche.

2.5 Aides individuelles jeunes chercheurs - attribution de la 5ème allocation suite au désistement d'un post-doctorant Chrono 1211

Il est proposé au Conseil municipal de réattribuer, du fait du désistement pour raisons familiales de l'un des 5 Jeunes chercheurs bénéficiaires de l'allocation municipale (délibération n°2.2 du 11 décembre 2009), cette allocation à monsieur Sébastien Grosso qui poursuivra ses recherches au sein du laboratoire UMR6097 du CNRS.

2.6 Comité Doyen Jean Lépine - Modification des règles de fonctionnement Chrono 1372

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les règles de fonctionnement du Comité doyen Jean Lépine afin de permettre l'attribution par celui-ci d'un second Grand Prix de la Ville de Nice, le premier étant destiné à un artiste et le second à un scientifique.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR RUDY SALLES,
ADJOINT AU MAIRE**

3.1 **Demande de classement de la ville de Nice en commune touristique.**
Chrono 1167

Il est proposé au Conseil municipal de demander le classement de la ville de Nice en commune touristique.

**RAPPORTEUR : MADAME MURIEL MARLAND-MILITELLO,
ADJOINT AU MAIRE**

4.1 **Musées municipaux. Demande de subventions auprès de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), du Conseil régional et du Conseil général.**
Chrono 1284

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme de restauration, traitement et acquisition d'oeuvres et d'objets d'art des musées de Nice pour l'année 2010. Pour ces opérations, des subventions auprès de la direction régionale des Affaires culturelles, du Conseil régional et du Conseil général sont susceptibles d'être octroyées à la ville de Nice. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter ces concours financiers.

4.2 **Adhésion à l'association Fédération Nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)**
Chrono 1276

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la ville de Nice à la Fédération Nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) pour l'année 2010 et les années suivantes, considérant l'intérêt que représente pour la Ville l'adhésion à cet organisme afin de favoriser les échanges, de partager les expériences dans le domaine culturel territorial, et de resserrer ainsi le lien entre tous les acteurs intervenants dans ce domaine. Le montant de la cotisation pour l'année 2010 s'élève à 1 650 euros.

4.3 **Musée d'Art Naïf Anatole Jakovsky. Rétablissement d'un logement de fonction par nécessité absolue de service**
Chrono 1373

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rétablissement du logement du Musée d'Art Naïf Anatole Jakovsky dans la liste des logements de fonction et son attribution par nécessité absolue de service.

4.4
Chrono 1189

Avenant n° 4 à la convention de mise à disposition et d'exploitation entre le théâtre national de Nice (TNN) et la ville de Nice portant attribution de la subvention annuelle.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition et d'exploitation entre le théâtre national de Nice - TNN - et la ville de Nice précisant l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2010 d'un montant de 1 687 800 euros et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

4.5
Chrono 1137

Musée International d'art Naïf - Contrat de dépôt d'oeuvres de Frédéric Lanovsky.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la passation du contrat de dépôt d'oeuvres avec Monsieur Frédéric Lanovsky pour cinq de ses oeuvres, qui viendront compléter les collections du musée international d'art naïf Anatole Jakovsky.

4.6
Chrono 1430

Gratuité des places lors de l'organisation de manifestations événementielles, sportives et culturelles

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de variation du quota du nombre de places accordées à titre gratuit en vue de l'organisation, par la ville de Nice, de manifestations dans les domaines événementiel, sportif et culturel.

4.7
Chrono 1433

Conservatoire national à rayonnement régional (CNRR), Opéra. Demande de subventions auprès du ministère de la Culture, du Conseil régional et du Conseil général.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme d'activités des établissements de Nice pour l'année 2010. Pour ces opérations, des subventions auprès du ministère de la Culture, du Conseil régional et du Conseil général sont susceptibles d'être octroyées à la ville de Nice. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter ces concours financiers.

4.8
Chrono 1328

CNRR- Modification apportée au règlement intérieur: création de tarifs réduits et spécifiques cours collectifs pour les élèves des départements musique.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la modification du règlement intérieur du CNRR pour la création de tarifs réduits et spécifiques cours collectifs pour les élèves des départements musique

4.9
Chrono 1349

CNRR- Legs Kosma. Attribution des bourses de scolarité

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'attribution des bourses de scolarité avec prélèvement sur le legs Kosma.

4.10
Chrono 1289

CNRR - Conventions de partenariat avec l'association Festival international des Arts de Monte-Carlo et la société les harpes CAMAC.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la passation d'une convention de partenariat avec la société "les harpes CAMAC" et la passation d'une convention de partenariat avec l'association Festival International des Arts de Monte-Carlo. La ville de Nice souhaiterait, cette année encore, s'associer à cette manifestation reconnue par le monde artistique comme une manifestation d'excellence, en établissant un partenariat à des fins pédagogiques entre le CNRR et l'association Festival International des Arts de Monte- Carlo, afin de programmer un concert le 2 avril 2010 à Monaco.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR ALAIN PHILIP,
ADJOINT AU MAIRE**

5.1
Chrono 1068

Avis du Conseil municipal sur le projet de plan local d'urbanisme arrêté le 29 janvier 2010.

En avril 2008, le Conseil municipal a décidé de relancer la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) de Nice. Après avoir débattu les orientations du PADD le 3 avril 2009, il est proposé au Conseil municipal de donner son avis sur le projet de PLU arrêté le 29 janvier 2010 par Nice Côte d'Azur.

5.2
Chrono 1161

Projet de modification n° 10 du Plan d'occupation des sols approuvé le 29 septembre 2000 - Avis du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver des modifications au POS de Nice actuellement en vigueur pour permettre l'évolution des besoins notamment en matière d'équipements publics, pour tenir compte de la desserte par le tramway de certains quartiers, des limites cadastrales ou de l'occupation actuelle des terrains. Cette délibération a pour objet d'émettre un avis sur ce projet de modification du POS.

5.3
Chrono 1285

Saint Isidore - extension du groupe scolaire, création d'un centre de loisirs et d'un équipement d'accueil de la petite enfance - choix du lauréat et signature du marché de maîtrise d'oeuvre.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer la mission de maîtrise d'oeuvre à l'agence MICHELIN & Associés et d'autoriser le représentant du pouvoir adjudicateur à signer le marché correspondant pour un montant de 1 730 005,44 euros TTC, de verser aux quatre concurrents l'indemnité de concours plus une indemnité forfaitaire pour la remise de la maquette et d'approuver l'échéancier de cette opération.

5.4
Chrono 1176

Paroisse Saint-Jean Baptiste - Le Voeu - travaux d'aménagement et d'accessibilité aux personnes handicapées des locaux attenants à l'église - financement - demande de subvention.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le financement des travaux à réaliser dans les locaux attenants à l'église pour un montant de 170 000 euros TTC et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général ou de toute autre administration.

5.5
Chrono 1389

Habilitation de monsieur le Maire à déposer des demandes d'autorisation relevant du droit des sols.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à déposer pour le compte de la ville de Nice les permis de démolir, de construire, d'aménager et les déclarations préalables conformément au code de l'urbanisme.

5.6
Chrono 1342

Renouvellement des subventions pour restauration des façades et arcades de la place Masséna.

Le dispositif d'aide aux ravalements des façades de la place Masséna réglé dans la délibération du 31 mars 2006 s'achevant le 31 décembre 2008 et les travaux étant prévus pour s'achever le 31 décembre 2011, il est proposé au Conseil municipal d'accepter le renouvellement de ce dispositif afin de pouvoir subventionner les dernières opérations.

5.7
Chrono 1455

Subvention participant au surcoût des échafaudages décorés d'un dessin de façade.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 20 % du coût occasioné par la fabrication d'un filet décoré à poser sur les échafaudages et figurant la façade objet des travaux dans son intégralité et grandeur nature, et dans son état futur restauré.

5.8
Chrono 1348

Convention de fonds de concours entre Nice Côte d'Azur et la ville de Nice en vue de la réalisation des travaux d'aménagement au droit du n° 320 route de Turin.

Dans le cadre de l'appel à projet de la zone franche de l'Ariane, la ville de Nice vend des terrains pour la construction d'un Mac Drive, ERP de 4ème cat. La présence d'une canalisation de transport de gaz sous la RD 2204 nécessite que des travaux de protection soient réalisés par l'aménageur, la ville de Nice. Nice Côte d'Azur va réaliser ces travaux en même temps que ses travaux de voirie. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'accepter qu'une convention de fonds de concours soit mise en place pour que la ville de Nice rembourse à NCA sa part de financement.

5.9
Chrono 1397

Projet d'aménagement hydraulique du vallon de Lingostière sur la commune de Nice - avis du Conseil municipal conformément à l'arrêté préfectoral d'enquêtes publiques conjointes du 22 janvier 2010.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la réalisation des aménagements concernant le vallon de Lingostière en vue de prévenir les risques d'inondation, permettant ainsi d'évacuer une crue de période de retour centennale et de rendre constructible sous certaines conditions les terrains initialement impactés par les débordements dudit vallon de Lingostière.

5.10
Chrono 1274

Commune de Nice - convention avec la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur relative aux travaux de mise en sécurité 113, avenue de Pessicart et chemin du Petit Pessicart suite à une expertise judiciaire.

Il est proposé au Conseil municipal de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Nice et la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur pour la réalisation des travaux de mise en sécurité 113, avenue de Pessicart et chemin du Petit Pessicart suite à une expertise judiciaire.

5.11
Chrono 1411

Equipement scolaire et place publique de quartier à Saint Roman et élargissement à 10 mètres de la route de Bellet (ER n° 301). Acquisition amiable d'une emprise de 1598 m² à détacher de la parcelle AE n° 24 sise 659, route de Bellet appartenant au Fonds social juif unifié et à madame ERGAZ.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition par la ville de Nice d'une emprise de 1598 m² à détacher d'une propriété, sise à Nice 659, route de Bellet, cadastrée section AE n° 24 pour une superficie totale de 10 273 m², appartenant à l'indivision Fonds social juif unifié et madame ERGAZ, moyennant la somme de 594 000 euros, ainsi que la création d'une servitude de passage de 5 mètres sur l'emprise cédée, par une voie à double sens et un trottoir au profit du terrain restant appartenir à l'indivision.

5.12
Chrono 1095

Transfert à Nice Côte d'Azur de biens acquis par la ville de Nice dans le cadre du mandat de gestion.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le transfert de la propriété de biens acquis par la ville de Nice dans le cadre du mandat de gestion à Nice Côte d'Azur, afin de pouvoir procéder au remboursement de la dépense engagée par la commune de Nice pour ces acquisitions. Le transfert de propriété des biens sera régularisé par la signature d'un acte en la forme administrative, pour un montant total de 1 157 182,51 euros.

5.13
Chrono 1240

Bail emphytéotique à consentir à l'association Départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte des Alpes-Maritimes (ADSEA 06) pour la restructuration du site de l'institut de la Luerna 1, chemin de Cal de Spagnol Soubran, 243, avenue de la Lanterne.

La ville de Nice est propriétaire d'une propriété bâtie sise à Nice, 1 chemin du Cal de Spagnol/ 243, avenue de la Lanterne, cadastrée section OL n° 180, d'une superficie de 10 385 m², occupée par l'association Départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte des Alpes-Maritimes (ADSEA 06) pour son Institut la Luerna. Aussi, il est proposé au Conseil municipal de consentir à la passation d'un bail emphytéotique, pour une durée de 60 ans, à l'euro symbolique, en contrepartie d'importants travaux de restructuration du site à la charge du preneur, et afin d'aider l'Association à remplir sa mission sociale.

5.14
Chrono 1160

Indemnisation des fermiers des ascenseurs du Château.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter d'indemniser les fermiers des ascenseurs du château suite à la fermeture du site pour la période du 1er janvier 2008 au 17 juillet 2008 conformément au contrat de délégation de service public signé entre la ville de Nice et la sarl Paillon.

5.15
Chrono 1322

Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à des marchés pour divers travaux de plomberie et de faux-plafonds.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'un groupement de commandes entre la ville de Nice et la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur relatif à divers travaux de plomberie et de faux-plafonds dans les bâtiments communaux et communautaires, d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement et d'autoriser la passation groupée de marchés publics pour le lancement des appels d'offres correspondants.

5.16
Chrono 1355

Vente par adjudication en la forme notariée de divers biens communaux.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'organisation, par le marché immobilier des notaires, d'une adjudication en la forme notariée de divers biens communaux ne présentant plus d'intérêt communal.

5.17
Chrono 1429

Vente de parcelles communales situées boulevard Paul Montel à la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur. ANRU des moulins. Réalisation d'une opération de logements.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter ce projet de renouvellement urbain du quartier des Moulins. En effet la ville de Nice vend des parcelles d'une superficie totale de 4 460 m² situées boulevard Paul Montel, pour un montant négocié de 2 100 000 euros, à la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur. Ces terrains seront ensuite revendus au même prix à l'office public de l'Habitat Côte d'Azur Habitat qui projette d'y édifier 80 logements en locatif social du T2 au T4 et des parkings associés, les terrains restants étant affectés à un futur espace vert de proximité.

5.18
Chrono 1396

Vente à LOGIREM de tous les lots d'habitations, d'un local commercial et de deux caves dépendant d'un immeuble sis à Nice 24, rue Reine Jeanne en vue de sa réhabilitation et de la création de logements sociaux (résidence étudiante).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la vente par la ville de Nice à LOGIREM, de tous les lots d'habitation (lots n° 24 à 83), d'un local commercial (lot n° 19) et de deux caves (lots n° 15 et 16) dépendant de l'immeuble sis à NICE 24, rue Reine Jeanne cadastré section KZ n° 2, au prix de 720 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux afin que cet immeuble puisse être réhabilité en résidence étudiante, d'autoriser LOGIREM à déposer un permis de construire, ou de démolir ou une déclaration préalable sur le bien vendu et de rapporter la délibération n° 35.6 du Conseil municipal du 19 décembre 2008.

5.19
Chrono 1366

Vente de biens communaux : un appartement avec cave et garage sis 7, chemin de la Madonette à monsieur BONDI, locataire occupant.

La Ville est propriétaire d'un appartement, d'une cave et d'un garage formant les lots numéro 279, 270 et 303 de l'immeuble sis 7 chemin de la Madonette, cadastré section NB n° 202. Ces biens ne présentant plus d'intérêt pour la Ville, il peut être procédé à la vente de ces derniers. En sa qualité d'occupant, monsieur BONDI est prioritaire pour se porter acquéreur desdits biens. Ce dernier a accepté l'offre de prix qui lui a été faite par la Ville. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser cette cession à 171 000 euros, prix conforme à l'évaluation de France Domaine.

5.20
Chrono 1365

Vente de biens communaux : un appartement avec une cave sis 7, chemin de la Madonette, à mademoiselle de Saint Julien et monsieur Florentin, locataires occupants.

La Ville est propriétaire d'un appartement et d'une cave formant les lots numéro 225 et 232 de l'immeuble sis 7 chemin de la Madonette, cadastré section NB n°202. Ces biens ne présentant plus d'intérêt pour la Ville, il peut être procédé à la vente de ces derniers. En leur qualité d'occupants, mademoiselle de SAINT JULIEN et monsieur FLORENTIN sont prioritaires pour se porter acquéreurs desdits biens. Ces derniers ont accepté l'offre de prix qui leur a été faite par la Ville. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser cette cession à 171 000 euros, prix conforme à l'évaluation de France Domaine.

5.21
Chrono 1412

Vente d'une propriété communale, située 10, avenue Sainte Marguerite, à LOGIS FAMILIAL.

Dans le cadre d'un projet de réalisation de logements sociaux, avenue Sainte Marguerite, la ville de Nice doit vendre des parcelles d'une superficie totale de 1192 m², situées le long de la voie MATHIS et dont elle n'a plus l'utilité, pour un montant de 300 000 euros, à Logis Familial.

La ville de Nice doit également autoriser Logis Familial à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles vendues afin de réduire les délais de réalisation de ce programme. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'accepter ce projet de réalisation.

5.22
Chrono 1114

Vente d'un appartement communal sis 11, avenue Gloria à madame MALFLEURY.

La Ville est propriétaire d'un appartement sis 11, avenue Gloria. Ce bien ne présentant plus d'intérêt pour la Ville, il peut être procédé à la vente de ce dernier. En sa qualité d'occupante, madame MALFLEURY est prioritaire pour se porter acquéreur dudit appartement. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser cette cession pour un montant de 117 000 euros, prix conforme à l'évaluation de France Domaine.

5.23
Chrono 1293

Vente d'une parcelle communale sis 7, ruelle du ruisseau à la SCI Le BOIS.

La Ville est propriétaire d'une parcelle cadastrée section KL n° 225 sise ruelle du Ruisseau d'une superficie de 38 m². Monsieur DALMASSO, gérant de la SCI Le bois, installée dans les locaux voisins, en a demandé l'acquisition. Ce bien ne présentant plus d'intérêt pour la Ville, il convient de le céder à la SCI le bois, cette dernière ayant accepté l'offre de prix qui lui a été faite par la Ville. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser cette cession à 10 800 euros, prix conforme à l'évaluation de France domaine avec la marge de négociation de 10 %.

**RAPPORTEUR : MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,
ADJOINT AU MAIRE**

6.1
Chrono 1359 **Nouvelles règles de financement du logement social durable - Anticipation du Grenelle II**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les nouvelles règles de financement du logement social durable. Ce programme se veut incitatif afin d'encourager les maîtres d'ouvrages et organismes HLM à atteindre une haute performance énergétique dans leur opération de construction neuve, acquisition amélioration et réhabilitation. La ville de Nice anticipe la mise en oeuvre des mesures du Grenelle de l'environnement.

6.2
Chrono 1307 **Avenant au contrat urbain de cohésion sociale de Nice 2007-2009. Prorogation pour l'exercice 2010.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant relatif au contrat urbain de cohésion sociale de Nice pour l'exercice 2010, qui a comme but de proroger le dispositif pour l'année 2010.

6.3
Chrono 1213 **Rénovation urbaine du quartier des Moulins. Approbation de la convention et ses annexes relatives au projet de rénovation du quartier des Moulins à intervenir entre la ville de Nice, la Communauté urbaine , l'ANRU, l'Etat, le Conseil général et les différents partenaires.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention ANRU et ses annexes relatives au projet de rénovation urbaine du quartier les Moulins. Le coût total de ce projet (base de financement) est de 209 881 354 euros, la part Ville étant de 8 168 472 euros.

6.4
Chrono 1212 **Rénovation urbaine du quartier de l'Ariane - approbation de la convention de gestion urbaine de proximité du quartier de l'Ariane et avenant n° 1 à la convention du 10 mai 2007.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, d'une part, l'avenant n° 1 à la convention du projet de rénovation urbaine du quartier de l'Ariane, et d'autre part, la convention de gestion urbaine de proximité du quartier de l'Ariane.

6.5
Chrono 1214 **Rénovation urbaine du quartier de l'Ariane - subvention à l'association A.L.C. pour l'accompagnement social des familles les plus fragilisées concernées par le relogement de la résidence saint Pierre à l'Ariane.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une subvention à l'association ALC pour son action d'accompagnement en direction des familles les plus en difficulté concernées par le relogement Saint Pierre à l'Ariane. La subvention pour l'année 2010 s'élève à 84 074,72 euros.

6.6
Chrono 1210

Subventions à la SOHLAM pour l'acquisition-amélioration de trois logements : 1 T4 sis 270, route de Turin, 1T2 sis 8 Ter, avenue Gloria et 1 T3 sis 3, rue Antonia Augusta.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi de subventions à la SOHLAM pour l'acquisition amélioration de trois logements sis 270, route de Turin , 8, Ter avenue Gloria et 3, rue Antonia Augusta dans le cadre du protocole d'accord relatif à la production de la SOHLAM.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,
ADJOINT AU MAIRE**

7.1
Chrono 1343

Nouvelles modalités d'attribution de l'aide de la ville à l'accession à la propriété.

Il est proposé au Conseil municipal la substitution de l'avance remboursable mise en place en 2009 par un prêt partiellement bonifié, géré par les établissements de crédit.

7.2
Chrono 1222

S.A. d'H.L.M. LOGIREM : acquisition-amélioration de 11 logements sociaux, 33 boulevard Raimbaldi 06000 Nice - Garantie d'un emprunt prêt locatif à usage social logement (PLUS logement) de 221 647 euros, d'un emprunt prêt locatif à usage social foncier (PLUS foncier) de 1 065 790 euros, d'un emprunt prêt locatif aidé d'insertion logement (PLAI logement) de 91 544 euros et d'un emprunt prêt locatif aidé d'insertion foncier (PLAI foncier) de 453 320 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la S.A. d'H.L.M. LOGIREM pour le remboursement de deux emprunts PLUS de 1 287 437 euros et de deux emprunts PLAI de 544 864 euros. Ces quatre emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux, 33 boulevard Raimbaldi.

7.3
Chrono 1218

S.A. d'H.L.M. LOGIREM : acquisition-amélioration de 11 logements sociaux, 5 rue de Sospel 06300 Nice - Garantie d'un emprunt prêt locatif à usage social logement (PLUS logement) de 197 104 euros, d'un emprunt prêt locatif à usage social foncier (PLUS foncier) de 331 672 euros, d'un emprunt prêt locatif aidé d'insertion logement (PLAI logement) de 78 287 euros et d'un emprunt PLAI foncier (PLAI foncier) de 131 735 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la S.A. d'H.L.M. LOGIREM pour le remboursement de deux emprunts PLUS de 528 776 euros et de deux emprunts PLAI de 210 022 euros. Ces quatre emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux, 5 rue de Sospel.

7.4
Chrono 1223

S.A. d'H.L.M. LOGIREM : acquisition-amélioration de 11 logements sociaux, 2 rue de l'Armée d'Orient 06300 Nice - Garantie d'un emprunt prêt locatif à usage social (PLUS) de 281 171 euros, d'un emprunt prêt locatif à usage social foncier (PLUS foncier) de 83 306 euros, d'un emprunt prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) de 175 508 euros et d'un emprunt prêt locatif aidé d'insertion foncier (PLAI foncier) de 52 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la S.A. d'H.L.M. LOGIREM pour le remboursement de deux emprunts PLUS de 364 477 euros et de deux emprunts PLAI de 227 508 euros. Ces quatre emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux, 2 rue de l'Armée d'Orient.

7.5
Chrono 1234

SOHLAM : acquisition-amélioration d'un appartement T4, 4ème étage, 270 route de Turin, Porte de France, bâtiment B, 06300 Nice - Garantie d'un emprunt PLA-Intégration Label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 56 164 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la SOHLAM pour le remboursement d'un emprunt PLAI Label de 1 000 euros et d'un emprunt PLAI 1% collecteur de 56 164 euros. Ces deux emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration d'un appartement T4, 4ème étage, Porte de France, bâtiment B.

7.6
Chrono 1290

SOHLAM : acquisition-amélioration d'un appartement T3, rez-de-chaussée, 3 avenue Antonia Augusta 06000 Nice - Garantie d'un emprunt PLA-Intégration Label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 58 492 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la SOHLAM pour le remboursement d'un emprunt PLAI Label de 1 000 euros et d'un emprunt PLAI 1 % collecteur de 58 492 euros. Ces deux emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration d'un appartement T3, rez-de-chaussée, 3 avenue Antonia Augusta.

7.7
Chrono 1291

SOHLAM : acquisition-amélioration d'un appartement T2, 1er étage, 8 ter avenue Gloria 06200 Nice - Garantie d'un emprunt PLA-Intégration Label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 66 252 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la SOHLAM pour le remboursement d'un emprunt PLAI Label de 1 000 euros et d'un emprunt PLAI 1 % collecteur de 66 252 euros. Ces deux emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration d'un appartement T2, 1er étage, 8 ter avenue Gloria.

7.8
Chrono 1075 **Fondation Casip-Cojasor - Restructuration de la résidence Ignace Fink, la Colline, 181 route de saint Antoine 06100 Nice - Garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 1 000 000 d'euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % à la Fondation Casip-Cojasor, pour le remboursement d'un emprunt de 1 000 000 d'euros. Cet emprunt contribue au financement de la restructuration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, 181 route de Saint Antoine.

7.9
Chrono 1356 **Côte d'Azur Habitat : réhabilitation de 340 logements sociaux, résidence Saint Roch vieux, 76 boulevard Virgile Barel 06300 Nice. Garantie d'un prêt réhabilitation de 650 000 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à Côte d'Azur Habitat, pour le remboursement d'un emprunt prêt réhabilitation de 650 000 euros.

7.10
Chrono 1357 **Côte d'Azur Habitat: réhabilitation de 144 logements sociaux, résidence Les Anémones, avenue Emile Ripert / rue Anatole de Monzie 06300 Nice. Garantie d'un prêt renouvellement urbain amélioration subventionné (PRUAS) de 168 800 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à Côte d'Azur Habitat pour le remboursement d'un emprunt prêt renouvellement urbain amélioration subventionné (PRUAS) de 168 800 euros, pour la réhabilitation de 144 logements sociaux, résidence Les Anémones, avenue Emile Ripert/rue Anatole de Monzie.

7.11
Chrono 1202 **Subvention à Côte d'Azur Habitat relative à l'opération LOU FAROU, 29 logements, sis 194, avenue sainte Marguerite - convention à intervenir entre la ville de Nice et Côte d'Azur Habitat.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention à Côte d'Azur Habitat pour permettre le paiement du solde de l'opération d'acquisition amélioration de 29 logements sociaux sis 194, avenue sainte Marguerite Lou Farou, soit 24 638 euros. En effet, les délais de paiement étant dépassés, il est nécessaire de présenter une nouvelle convention.

7.12
Chrono 1201 **Subventions à Côte d'Azur Habitat pour la construction de 29 logements sociaux et 71 logements en foyer logements sis à Saint Jean d'Angely - opération de construction de 36 logements sociaux sis boulevard Général Olry et conventions à intervenir entre la ville de Nice et Côte d'Azur Habitat pour chaque opération de production.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une subvention pour la construction de 29 logements sociaux et 71 logements en foyer logements sis à Saint Jean d'Angely pour un montant de 580 000 euros et la construction de 36 logements sis boulevard Général Olry pour un montant de 208 800 euros.

7.13
Chrono 1200

Subvention à la SA ICF Sud Est Méditerranée pour l'acquisition-amélioration de 9 logements sociaux sis 3, bis rue Pertinax. Convention à intervenir entre la ville de Nice et ICF Sud Est Méditerranée.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une subvention municipale à la SA ICF Sud Est Méditerranée pour l'acquisition amélioration de 9 logements sociaux sis 3, bis rue Pertinax pour un montant de 89 141 euros. Une convention entre la ville de Nice et ICF Sud Est méditerranée est présentée à ce même Conseil municipal pour validation.

7.14
Chrono 1208

Abrogation de la délibération n° 13.6 du 21 décembre 2007 et de la convention afférente - subvention à la SA ERILIA pour la construction de 170 logements étudiants sis à Saint Jean d'Angely - convention à intervenir entre la ville de Nice et ERILIA.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'abrogation de la délibération n° 13.6 du 21 décembre 2007 qui n'a pu être réalisée dans les termes définis et d'approuver une opération de construction de 170 logements étudiants par la SA ERILIA sis a Saint Jean d'Angely. L'engagement financier de la ville de Nice s'élève à 1 431 000 euros pour cette opération .

7.15
Chrono 1340

Création de groupements de commandes entre la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur et la ville de Nice pour les besoins logistiques.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création de groupements de commandes entre la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur et la ville de Nice afin de procéder à l'acquisition de fourniture de consommables d'impression pour imprimantes et fax, de tenues de ville d'homme, de fourniture d'appareils et de consommables d'hygiène et de fourniture et impression d'enveloppes, entêtes de lettres et chemises cartonnées pour les besoins de NCA et de la ville de Nice.

7.16
Chrono 1361

Création d'un groupement de commandes entre la ville de Nice et Nice Côte d'Azur pour les besoins du parc automobile

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la création d'un groupement de commandes entre la ville de Nice et la Communauté Nice Côte d'Azur pour un marché afférent à la réparation, à la maintenance, à la fourniture de pièces détachées, au dépannage et au remorquage des véhicules industriels, techniques et de travaux, composé de 3 lots.

7.17
Chrono 1022

Ecole de Hautes Etudes Commerciales (EDHEC) - Green investing 2010 - Conférence annuelle du développement durable de Nice Côte d'Azur - Convention spécifique

Une conférence GREEN BUSINESS 2010 dédiée au financement du développement durable sera organisée et menée par plusieurs partenaires : la ville de Nice, la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, la Chambre des Commerces et de l'Artisanat de Nice, l'Edhec et Team Côte d'Azur .

A ce titre, la Ville de Nice a demandé à l'EDHEC d'organiser cette conférence dédiée au développement durable et économique qui se tiendra le 10 décembre 2010 à Nice, et a sollicité du centre de l'EDHEC "Risk et Asset management" l'organisation de la première partie de la journée (matinée). Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal que la ville de Nice participe financièrement à cette manifestation, participation formalisée par l'établissement d'une convention établie avec l'EDHEC.

7.18
Chrono 816

Convention d'échanges de données économiques avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie permettant un partenariat pour l'échange de données économiques et d'études à titre gracieux pour une durée de 3 ans. Cette convention permet à la Ville d'obtenir des statistiques relatives aux établissements économiques du Département et d'enrichir sa base de données.

7.19
Chrono 1299

Octroi d'une subvention de 3 000 euros à l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir des Alpes-Maritimes - exercice 2010.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de fonctionnement de 3 000 euros à l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir des Alpes-Maritimes pour l'année 2010.

7.20
Chrono 1194

Attribution de subventions à diverses associations relevant du domaine de la jeunesse

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi de subventions à des associations qui oeuvrent en faveur de la jeunesse.

7.21
Chrono 1197

Information du Conseil municipal sur le rapport d'activités de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur pour la période du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 et le compte administratif 2008.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activités de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur pour la période du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009.

7.22
Chrono 1382

Information du Conseil municipal sur l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil municipal au Maire au titre des disposition des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T..

RAPPORTEUR : MONSIEUR DANIEL BENCHIMOL, ADJOINT AU MAIRE

9.1
Chrono 1352

Convention GRSP/ville de Nice relative au projet Saint-Roch, Sport, Santé, Séniors

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le GRSP visant à la mise en place d'un parcours de marché urbain aménagé, accompagné d'un coaching personnalisé afin de promouvoir la santé et l'insertion des séniors au sein de la vie sociale par le sport.

9.2
Chrono 1387

Convention relative à la délégation des Actions de Prévention Médico-Sociale dans les écoles maternelles.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la nouvelle convention et d'en autoriser la signature par monsieur le Maire ou son représentant pour une durée de six mois, étant donné que la précédente convention est caduque depuis le 28 février 2010.

9.3
Chrono 1269

Attribution de subventions aux associations relevant du domaine de la santé publique au titre de l'exercice 2010

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver, au titre de l'exercice 2010, le versement et la répartition de la participation financière de la ville de Nice, d'un montant de

19 000 euros, au bénéfice de douze associations relevant du domaine de la santé publique, afin de soutenir leurs actions.

9.4
Chrono 1221

Organisation de la nuit du zapping par l'association Solidarité Sida - Convention de collaboration entre l'association Solidarité Sida et la ville de Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le soutien de la ville de Nice au projet de la nuit du zapping, et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat à intervenir entre l'association Solidarité Sida et la ville de Nice.

**RAPPORTEUR : MADAME AGNES RAMPAL,
ADJOINT AU MAIRE**

10.1
Chrono 1207

Observatoire de la Côte d'Azur - Convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat à la Ville de Nice pour la réalisation de la deuxième tranche du projet Observatorium

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la maîtrise d'ouvrage, confiée par l'Etat, de la réalisation de la deuxième tranche du projet Observatorium sur le site de l'Observatoire de Nice, cette opération étant inscrite au Contrat de projets Etat/Région 2007-2013.

10.2
Chrono 1206

Enseignement supérieur et vie étudiante - Attribution de subventions à diverses associations

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'octroi de subventions à diverses associations pour financer des projets relatifs à la vie étudiante et à l'enseignement supérieur.

10.3
Chrono 1415

Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre de la manifestation de rapatriés les 5 et 6 juin 2010 à Nice.

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir 6 associations dans le cadre de la manifestation sur le thème des rapatriés les 5 et 6 juin 2010 aux Arènes de Cimiez.

10.4
Chrono 1376

Cyber Espaces - Aide financière de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du Réseau des Savoirs.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant à la convention signée le 11 mai 2005 avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour permettre le versement d'une aide financière en faveur des cinq Cyber Espaces de la ville de Nice.

RAPPORTEUR : MONSIEUR AUGUSTE VEROLA, ADJOINT AU MAIRE

11.1
Chrono 1105

Extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, et modification de la délibération 11.1 du 26 juin 2009 portant délimitation du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel pourra s'exercer le droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et terrains à vocation commerciale

Il est proposé au Conseil municipal d'étendre le périmètre actuel de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'ensemble de l'emprise du Programme national de requalification des quartiers anciens et dégradés afin de se réserver la possibilité de pouvoir intervenir lorsqu'une menace réelle existe sur la diversité commerciale, en complément des différentes actions qui seront menées dans le cadre de ces projets structurants, et de réguler le commerce de proximité.

11.2
Chrono 1073

Aménagement de la place Pierre Gautier .Transferts du marché aux fleurs, fruits et légumes, marée et du marché à la brocante - Modification des règlements.

Il est proposé au Conseil municipal de transférer sur le Cours Saleya et la Cité du Parc les emplacements du marché aux fleurs, fruits et légumes et marée supprimés à la place Pierre Gautier. Des modifications des règlements de ces marchés interviendront. L'opération d'aménagement de la place Pierre Gautier débute en avril 2010. Des emplacements du marché à la brocante et du marché aux fleurs, fruits et légumes et marée se tiennent sur cette place.

11.3
Chrono 1409

Modification du fonctionnement du marché artisanal nocturne estival, réduction du nombre d'emplacements.

Il est proposé au Conseil municipal de réduire le nombre d'emplacements fixes de 57 à 50, compte tenu des travaux d'embellissement de la place Pierre Gautier et de sa future destination. Ce marché se déroulera exclusivement sur le Cours Saleya.

11.4
Chrono 1242

Cimetière du Château - Réattribution de concessions reprises après procédure d'abandon et prix de vente du caveau et des monuments.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser une re-concession de quatre sépultures et de fixer par conséquent leur prix de vente, suite à la reprise de quatre concessions à l'issue d'une procédure d'abandon lancée par la ville de Nice.

**RAPPORTEUR : MADAME MARTINE OUAKNINE,
ADJOINT AU MAIRE**

12.1
Chrono 1332

Délégation de Service Public des ascenseurs du Château - Lancement de procédure de recherche d'un nouveau délégataire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de lancement de procédure de la délégation de service public des ascenseurs du Château.

12.2
Chrono 1398

Versement d'une indemnisation compensatrice exceptionnelle suite à la signature d'un protocole d'accord avec la SARL BMA, du fait des troubles générés par la Ville à l'activité de la Brasserie.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une indemnisation compensatrice exceptionnelle à la SARL BRASSERIE DES ARTS, du fait des travaux engagés par la Ville.

12.3
Chrono 1402

Renouvellement d'adhésion à diverses associations.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le renouvellement d'adhésion de la ville de Nice à diverses associations pour l'année 2010, et d'autoriser le paiement de leurs cotisations pour un montant de 124 853,82 euros.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR GILLES VEISSIERE,
ADJOINT AU MAIRE**

13.1
Chrono 1420

Organisation de l'open de tennis Nice Côte d'Azur - tournoi ATP 250 - Demandes de participations financières

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'organisation d'un tournoi ATP 250 sur le site du Nice Lawn Tennis Club du 16 au 22 mai 2010.

13.2
Chrono 1323

Relations ville de Nice / Attributions de subvention à divers organismes

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'aides financières à diverses associations sportives au titre de l'année 2010.

13.3
Chrono 1424 **Relations ville de Nice / Centre Régional de Biologie et de Médecine du Sport -
avenant n° 1 au contrat d'objectifs 2010**

Le Conseil municipal est sollicité pour approuver l'avenant n° 1 au contrat d'objectifs conclu avec le Centre Régional de Biologie et de Médecine du Sport

13.4
Chrono 1224 **Attribution de bourses financières pour les sportifs de haut niveau licenciés dans des clubs niçois: application du dispositif pour deux athlètes**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des bourses financières à deux athlètes, Paul GRISONI, licencié au sein du cercle des parachutistes niçois pour un montant de 700 euros, et Sandra SITBON licenciée au Nice Baie des Anges association pour un montant de 700 euros

13.5
Chrono 1304 **Convention avec Nice Côte d'Azur pour la desserte du complexe sportif de la Lauvette**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Nice et Nice Côte d'Azur pour la mise en place d'une ligne de transport en commun entre le pont Michel et le complexe sportif de la Lauvette.

13.6
Chrono 1338 **Demandes de subventions: aménagement d'un terrain en synthétique dernière génération sur le stade Méarelli.**

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à rechercher des subventions auprès des différents organismes et collectivités territoriales partenaires dans le cadre de l'aménagement d'un terrain en synthétique sur le stade Méarelli.

13.7
Chrono 1452 **Demande de subventions : aménagement d'un terrain en synthétique dernière génération sur le stade Marchetti.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à rechercher des subventions auprès des différents organismes et collectivités territoriales partenaires dans le cadre de l'aménagement d'un terrain en synthétique sur le stade Marchetti.

13.8
Chrono 1341 **Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la ville de Nice, l'inspection académique, l'ASPTT Nice, l'Aigle nautique et le Club hippique de Nice pour l'organisation des activités physiques et sportives au bénéfice des écoles élémentaires niçoises.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la ville de Nice, l'inspection académique, l'ASPTT Nice, l'Aigle nautique et le centre équestre de Nice pour l'organisation des activités physiques et sportives au bénéfice des écoles élémentaires niçoises.

13.9
Chrono 1102 **Convention régionale et départementale de participation financière pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées publics et privés sous contrat et les collèges publics et privés sous contrat.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions financières régionale et départementale pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les lycées et collèges niçois.

13.10
Chrono 1418 **Convention type pour le prêt de matériel sportif aux associations niçoises**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention type de prêt de matériel sportif aux associations niçoises

13.11
Chrono 1303 **Modification des tarifs du complexe sportif Jean Bouin**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des tarifs du complexe sportif Jean Bouin .

13.12
Chrono 1283 **Organisation du Championnat de France de Triplette du 25 au 27 juin 2010.**

Il est proposé au Conseil municipal le soutien de la Ville à l'organisation du championnat de France de triplette, compétition de pétanque réunissant les meilleurs joueurs Français. Cet évènement se déroulera au Boulodrome Henri Bernard et au Palais Nikaia pour les finales.

13.13
Chrono 1261 **Attribution d'une subvention à l'association Nice sport méditerranée pour l'organisation du trail de la Colmiane - Grand prix de la ville de NICE - course pédestre organisée le 27 juin 2010.**

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir l'organisation d'une course pédestre en versant une subvention à l'organisateur de l'évènement.

RAPPORTEUR : MADAME SANDRINE FILIPPINI, ADJOINT AU MAIRE

14.1
Chrono 1170 **Tous Ensemble : Journées municipales avec les personnes en situation de handicap.**

La ville de Nice organise chaque année en étroite liaison avec les associations locales s'occupant de personnes handicapées, des journées d'animation. Cette manifestation aura lieu cette année du 31 mai au 4 juin 2010 au Castel des deux rois ou sur tout autre site disponible. Les animations proposées feront l'objet d'une mise en concurrence, conformément à l'article 30 du code des marchés publics. Aussi il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'opération précitée et d'autoriser la signature des actes et documents y afférents, le budget prévisionnel à la charge de la ville étant estimé à 27 000 euros environ.

14.2
Chrono 1173

Relations Ville de Nice/Associations relevant du domaine de l'action sociale /handicap -Subventions diverses à 5 associations au titre de l'exercice 2010.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver au titre de l'exercice 2010, la répartition de la participation de la ville de Nice d'un montant de 57 500 euros, au bénéfice de 5 associations, oeuvrant en faveur de personnes en situation de handicap, afin de soutenir leurs activités pour l'année 2010.

**RAPPORTEUR : MADAME JOËLLE MARTINAUX,
ADJOINT AU MAIRE**

16.1
Chrono 1174

Relations ville de Nice/ Associations relevant du domaine de l'action sociale, subventions à 17 associations dont 9 sous convention d'objectifs.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver une convention d'objectifs et des avenants aux conventions d'objectifs passés avec neuf associations, afin de soutenir les activités d'intérêt public et social qu'elles conduisent d'une part, et d'autre part le versement de subventions à 8 autres associations oeuvrant dans le champ social. Il est également proposé au titre de l'exercice budgétaire 2010 la répartition et l'attribution de la participation de la ville d'un montant total de 477 500 euros au bénéfice de ces associations relevant du secteur social.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURIANO AZINHEIRINHA,
ADJOINT AU MAIRE**

17.1
Chrono 837

Détermination du forfait communal 2010 - Ecoles privées sous contrat - Convention fixant la participation de la ville.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant du forfait communal pour l'exercice 2010 et d'autoriser la signature d'une convention avec chaque école privée pour déterminer les conditions de versement et l'évolution de ce forfait.

17.2
Chrono 1216

Dotation aux associations de parents d'élèves élus aux élections des conseils d'école et constituées en association loi 1901 - année 2009/2010.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe d'une dotation aux associations de parents d'élèves constituées en association loi 1901 ayant participé aux élections de parents d'élèves aux Conseils des Ecoles - Année scolaire 2009/2010.

17.3
Chrono 1245

Participation financière aux frais de séjour des enfants des écoles niçoises en classe d'environnement. Conventions d'objectifs avec le Conseil Général des Alpes Maritimes - les Pupilles de l'Enseignement Public des Alpes-Maritimes (PEP) -- l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE)

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une participation financière de la ville de Nice aux associations suivantes : PEP (Pupilles de l'Enseignement Public), et 'O.C.C.E. Office Central de la Coopération à l'Ecole), ainsi qu'au Conseil général accueillant des enfants des écoles niçoises durant le temps scolaire. Son montant est calculé au prorata du nombre d'enfants reçus et du nombre de jour de fonctionnement dans les structures d'accueil gérées par ces organismes.

17.4
Chrono 1179

Classes européennes - Subventions par appariements - Conventions avec l'Office Central de Coopération à l'école (OCCE) - Autorisation de signature.

Il est proposé au Conseil municipal de verser trois subventions pour l'exercice 2010 d'un montant total de 44 340 euros pour 7 classes des écoles Rothschild, Fuon Cauda et Digue des Français pour aider à la réalisation des voyages par lesdites classes. Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la convention d'objectifs avec l'OCCE afin qu'il soit procédé au versement de la subvention.

17.5
Chrono 1358

Modification de la délibération n°10.5 du 20 mai 2005 portant création des secteurs scolaires des écoles communales publiques du 1er degré concernant les secteurs scolaires des établissements suivants - Fabron, Magnolias, Raymond Moretti, Saint Pancrace, Pessicart, Saint Sylvestre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications des secteurs scolaires prenant effet à la rentrée scolaire 2010.

17.6
Chrono 1168

Convention d'association et de partenariat entre l'Inspection Académique, la ville de Nice et l'institut médico-éducatif Corniche Fleurie. Autorisation de signature.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention qui établit les modalités de fonctionnement de la CLIS externée dépendant de l'institut médico-éducatif Corniche Fleurie installée à l'école élémentaire des Magnolias I.

17.7
Chrono 1198

Avenant n°2 à la convention de financement du poste d'éducateur de l'école spécialisée du Château.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 33 500 euros au bénéfice de l'association PEP 06 afin de financer le salaire et les charges de l'éducateur spécialisé qui intervient à l'école du Château. Aussi, il est demandé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention tripartite.

17.8
Chrono 1394

Extension de l'école de CREMAT. Acquisitions diverses. Expropriations KAMERBEEK/BAGNIS. Demande d'ouverture des enquêtes.

La ville de Nice doit acquérir le terrain sur lequel est construite l'école de CREMAT et qui appartient aux hoirs BAGNIS. Elle doit aussi réaliser son extension sur une parcelle voisine appartenant à Monsieur KAMERBEEK. Aucun accord amiable n'ayant pu intervenir avec les propriétaires concernés, il est proposé au Conseil municipal d'accepter d'engager une procédure d'expropriation et de solliciter de monsieur le Préfet l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire.

17.9
Chrono 823

Désaffectation d'un logement de fonction d'enseignant de l'école élémentaire JEAN MARIE HYVERT. Réaffectation à usage de logements enseignants de deux locaux : Ecoles THERESE ROMEO et VON DERWIES.

Il est proposé au Conseil municipal la désaffectation d'un logement de fonction d'enseignant de l'école élémentaire JEAN MARIE HYVERT. Ce logement inoccupé est destiné à un usage scolaire ainsi que de la réaffectation à usage de logements de locaux sis écoles THERESE ROMEO et VON DERWIES.

17.10
Chrono 1187

Renoncement de la ville de Nice à l'application de la prescription quadriennale en finances publiques au bénéfice de la ville de Châteauneuf Villevieille.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renoncement de la ville à l'application de la prescription quadriennale au bénéfice de la ville de Châteauneuf - Villevieille et ce pour une somme de 1 946,69 euros.

17.11
Chrono 1287

Relation Ville/Associations - Signature d'avenants aux conventions d'objectifs et d'occupation du domaine public entre la ville de Nice et les associations Espace Magnan et le Groupement des CEDAC.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'avenants aux conventions d'objectifs et d'occupation du domaine public liant la ville de Nice et les associations "Espace Magnan" et "le Groupement des CEDAC" pour la mise en place d'un échancier de versement des subventions réservées au remboursement des salaires des agents municipaux mis à disposition.

17.12
Chrono 1192

Contrat Enfance Jeunesse : programmation 2010 des animations et versement du 2ème acompte des subventions, signature de la convention FSALE (Fonds de Soutien aux Activités de Loisirs des Enfants) et de la convention de service relative au SIEJ ainsi que de l'avenant n° 1 à la convention du 1er décembre 2009 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Afin d'affirmer une politique de loisirs à destination de sa jeunesse, la ville s'est inscrite dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAFAM. Le bilan 2009 fait apparaître des différences entre les actions réalisées et les subventions prévisionnelles versées. Il convient donc de régulariser cette situation sur le 2ème acompte 2010. Afin de correspondre aux besoins recensés, la ville souhaite développer le dispositif par l'accroissement d'activités de loisirs permettant un rayonnement sur l'ensemble de la commune et proposer des activités qualitatives et variées en proposant des interventions sur tous les temps extrascolaires.

17.13
Chrono 1193

Animations Educatives Périscolaires - programmation 2010 : signature des conventions d'objectifs et versement des subventions aux associations partenaires

Il est proposé au Conseil municipal de poursuivre en 2010 le développement de la politique d'animation éducative mise en place par la ville de Nice dans les établissements scolaires au travers d'animations éducatives périscolaires.

17.14
Chrono 1243

Désignation de représentants au sein de divers établissements scolaires et organismes extérieurs.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection de membres au sein de divers établissements scolaires et organismes extérieurs, suite notamment à la démission de Madame Sophie DUEZ du Conseil municipal.

**RAPPORTEUR : MADAME FRANÇOISE MONIER,
ADJOINT AU MAIRE**

18.1
Chrono 1169

Conventions d'objectifs avec les associations oeuvrant dans le domaine de la Petite Enfance, dans l'attente de la signature du 2ème contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'Allocations familiales des Alpes-Maritimes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature de conventions d'objectifs qui prendront effet dès leur notification et s'achèveront à la signature du 2ème contrat enfance-jeunesse. Dans l'attente de la signature du 2ème contrat enfance-jeunesse qui interviendra courant 2010, il convient de maintenir et de soutenir les actions des associations qui oeuvrent dans le domaine de la Petite Enfance.

18.2
Chrono 1311

Mise à disposition au bénéfice de la ville de Nice de 16 places d'accueil au sein de la future crèche mixte "Ville -Entreprises " gérée par la Société Crèches de France, au 4, avenue Gay

La société " Crèches de France ", qui ouvrira en septembre 2010, un établissement d'accueil Petite Enfance de 32 places, situé au 4, avenue Gay propose la mise à disposition de 16 places d'accueil Petite Enfance au bénéfice de la ville de Nice. Il est proposé au Conseil municipal de signer la convention fixant les modalités de ce futur partenariat.

18.3
Chrono 1162

Convention de mise à disposition au bénéfice de la ville de Nice de 30 places d'accueil dans la future crèche mixte - Ville -Entreprises - gérée par la société Babilou, située 208, route de Grenoble.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'une convention de mise à disposition par la société BABILOU, de 30 places d'accueil Petite Enfance au bénéfice de la ville de Nice au sein de sa crèche mixte "Ville Entreprises" située au 208 route de Grenoble. L'ouverture de cette dernière étant prévue fin mars 2010, il convient de formaliser les modalités de ce partenariat au moyen d'une convention.

18.4
Chrono 1219

Mise à disposition de places d'accueil dans la crèche hospitalière de l'Archet - Convention ville de Nice / C.H.U. : prorogation d'un an.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver et d'autoriser la signature de la convention liant le CHU de Nice et la ville de Nice ayant expirée le 31 décembre 2009, il convient de la proroger, dans les mêmes termes, pour un an. L'objectif est de renégocier les termes de cette dernière pour 2011 afin d'en simplifier les modalités d'application.

18.5
Chrono 1364

Convention entre la ville de Nice et la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur pour l'analyse des eaux potables prélevées dans les établissements de la Petite Enfance et autres bâtiments de la ville de Nice par l'Observatoire du développement durable.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention à intervenir avec NCA pour le contrôle de l'eau de consommation. Au regard du code de la Santé Publique , la ville de Nice se doit de contrôler la qualité de l'eau distribuée après compteur , dans les réseaux intérieurs des établissements de la ville de Nice et notamment ceux de la « PETITE ENFANCE », tout comme VEOLIA EAU, délégataire pour la communauté urbaine NICE COTE D'AZUR, se doit de contrôler la qualité de l'eau distribuée avant compteurs.

Le MAPA analyses de l'eau de consommation humaine précédemment attribué à la société PROTEC LEA a été dénoncé pour fin février 2010.

Or , suivant une Jurisprudence de la cour de justice des communautés européennes C.J.C.E. (décision C.J.C.E, 6 juin 2009, commission c/Allemagne, affaire C-480/06), il est juridiquement admis que les communes membres de NCA , peuvent passer une convention dite « in house » avec l'Observatoire du développement durable dépendant de la communauté urbaine NCA et sans mise en concurrence préalable.

**RAPPORTEUR : MADAME JANINE GILLETTA,
ADJOINT AU MAIRE**

20.1
Chrono 1195

Mise à disposition à titre gratuit de deux appartements à usage exclusif de local associatif situés dans un immeuble sis 182, route de Turin, au bénéfice de l'association sociale Secours populaire français fédération des Alpes-Maritimes.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention d'occupation consentie à titre gratuit au profit de l'association sociale « Secours Populaire Français Fédération des Alpes-Maritimes » pour deux appartements situés au 1er étage gauche et droite d'un immeuble, sis 182 route de Turin, à usage exclusif de local associatif.

20.2
Chrono 1393

Résiliation anticipée d'une location consentie à monsieur Jean Paul ALLEGRANTI, pour un local situé promenade du Paillon, à usage d'école de batterie. Signature d'un protocole d'accord : versement d'une indemnité définitive de 30 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une indemnité de 30 000 euros suite à la résiliation de la location consentie par la ville de Nice à monsieur Jean Paul ALLEGRANTI, pour un local situé promenade du Paillon à usage d'école de batterie en raison du projet de démolition de la gare routière pour la réalisation de la trame verte, ainsi qu'autoriser la signature du protocole d'accord entre la Ville et son locataire.

20.3
Chrono 1305

Conclusion d'un bail commercial en faveur de madame Fabienne CRAINDART pour l'exploitation d'un atelier de couture et décoration, sis 8/10 rue Droite à Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un bail commercial au profit de madame Fabienne CRAINDART pour l'exploitation d'un atelier de couture et décoration, sis 8/10 rue Droite, moyennant un loyer annuel de 4 416 euros.

20.4
Chrono 1196

Société unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) PAIN SERVICE, 8, rue Reine Jeanne. Avenant n° 2 au bail commercial en date du 1er juillet 2005 portant cession du fonds de commerce au profit de la SARL VACIFLO représentée par monsieur Christian NICOLAS.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession du bail commercial de l'EURL PAIN SERVICE située 8, rue Reine Jeanne au profit de la SARL VACIFLO représentée par monsieur Christian NICOLAS, ainsi qu'autoriser la signature de l'avenant de substitution entre la Ville et l'acquéreur.

20.5
Chrono 1454

Mise à disposition à titre gratuit par la ville de Nice au C.H.U., d'un bâtiment situé sur une parcelle communale à l'angle de la rue Delvalle et de la Voie Romaine pour y installer le C.N.R.S.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre à disposition du CHU, à titre gratuit, un bâtiment situé sur une parcelle communale à l'angle de la rue Delvalle et de la voie romaine, afin d'y installer le C.N.R.S.

RAPPORTEUR : MONSIEUR RAOUL MILLE, CONSEILLER MUNICIPAL

28.1
Chrono 1298

10ème Festival du court métrage de Nice "Un festival c'est trop court" du 20 au 25 avril 2010: convention d'objectifs entre la ville de Nice et l'Association Héliotrope.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs entre la ville de Nice et l'Association Héliotrope dans le cadre du 10ème Festival du court métrage de Nice "Un festival c'est trop court", du 20 au 25 avril 2010, et d'allouer une subvention à l'association Héliotrope d'un montant de 19 700 euros pour l'organisation de cette manifestation.

28.2
Chrono 1388

Cinéoiles - Projections de cinéma en plein air au Théâtre de Verdure.

Il est proposé au Conseil municipal d'organiser la 1ère édition de "Cinéoiles", séances de cinéma en plein air durant la période estivale, dans le cadre d'une programmation diversifiée au Théâtre de Verdure.

28.3
Chrono 1331

Ville de Nice / Associations culturelles niçoises. Avenant n° 3 à la convention d'objectifs avec l'académie internationale d'été de Nice (AIEN). Avenant n°1 à la convention de mise à disposition et d'exploitation avec Cimiez Art. Avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association Bayreuth Silence Miranda. Conventions d'objectifs avec l'association théâtre niçois de Francis Gag et avec le Centre International de recherche musicale (CIRM), attribution de subvention.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs entre la ville de Nice et l'association académie internationale d'été de Nice, de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition et d'exploitation entre la ville de Nice et l'association Cimiez Art, de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association Bayreuth Silence Miranda, des conventions d'objectifs avec le théâtre niçois de Francis Gag et le centre international de recherche musicale (CIRM) qui déterminent le montant total de la subvention allouée pour l'exercice 2010, et autoriser monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR BERNARD BAUDIN,
CONSEILLER MUNICIPAL**

30.1
Chrono 1371

Convention de mise à disposition d'un jardin pédagogique au parc des Liserons à l'association des jardins familiaux collectifs et pédagogiques ST2N - signature d'une convention.

Il est proposé au Conseil municipal de signer une convention avec la ville de Nice, permettant à l'association des jardins familiaux collectifs et pédagogiques ST2N la mise à disposition à titre gratuit, d'un espace d'environ 895 m² au parc des Liserons.

30.2
Chrono 1367

Convention relative au transfert de la gestion et l'entretien des aménagements paysagers et des plantations d'alignement situés RD 6202 (route de Grenoble) - signature de convention.

Il est proposé au Conseil municipal d'acceter cette délibération qui permet au Conseil général 06 d'effectuer un transfert de compétence sur la gestion et l'entretien des aménagements paysagers et plantations d'alignements sur une partie de la route Départementale 6202 (route de Grenoble), à la ville de Nice. Elle concerne sur la route de Grenoble, la partie située entre le pont SNCF et le pont de l'autoroute situé au niveau de Saint Iisdore.

30.3
Chrono 1302

Parc Phoenix : avenant à la convention de partenariat Nice Riviera Pass.

Par délibération n° 16.2 du 10 novembre 2006, la ville de Nice - Direction adjointe du Parc Phoenix a adhéré au dispositif Nice Riviera Pass mis en oeuvre par l'Office de tourisme et des congrès de Nice. A cet effet, une convention de partenariat a été signée en décembre 2006. L'Office de tourisme et des congrès de Nice propose quelques modifications sur deux articles de la convention. A ce titre, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

30.4
Chrono 1281

Parc Phoenix : convention de partenariat entre la ville de Nice et l'Etablissement public local d'enseignement agricole et de formation professionnelle d'Antibes (E.P.L.E.F.P.A.) portant sur des supports pédagogiques.

Afin d'accroître ses actions pédagogiques, la Direction adjointe du parc Phoenix souhaite renouveler une convention de partenariat arrivée à terme avec l'Etablissement public local d'enseignement agricole et de formation professionnelle d'Antibes. A ce titre, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat à intervenir, d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et d'accorder la gratuité d'accès au parc Phoenix pour les stagiaires et personnel encadrant de l'établissement.

30.5
Chrono 1262

Parc Phoenix : fêtes de printemps destinées aux enfants de moins de douze ans du personnel municipal et communautaire - invitation le 31 mars 2010 des parents ou proches (deux adultes maximum par famille) accompagnant les enfants de moins de douze ans et préalablement inscrits auprès du service communication interne de la Direction des ressources humaines mutualisée Nice Côte d'Azur (NCA).

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder la gratuité d'accès au parc Phoenix aux enfants d'agents municipaux et communautaires accompagnés par leurs parents ou proches (au nombre limité à deux personnes par famille) et préalablement inscrits auprès du service de la communication interne de la Direction des ressources humaines mutualisée de Nice Côte d'Azur, dans le cadre des fêtes de Printemps, le 31 mars 2010.

RAPPORTEUR : MONSIEUR GERARD BAUDOUX, CONSEILLER MUNICIPAL

35.1
Chrono 1392

Don d'une sculpture de Bernar Venet à la ville de Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention de don d'une oeuvre d'art de Bernar Venet.

35.2
Chrono 1381

MAMAC - Convention de partenariat avec l'association "T".

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention avec l'association "T" afin d'organiser des expositions et des activités artistiques dans les locaux de la place Yves Klein qui vont être réattribuer au MAMAC.

35.3
Chrono 1184

MAMAC - Médiation - Convention avec l'Institut Saint Joseph

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention avec l'Institut Saint Joseph, dans le but de favoriser l'initiation des élèves à l'art contemporain. Les enseignants et les médiateurs du musée ont préparé un parcours artistique et culturel.

RAPPORTEUR : MADAME NADIA LEVI, CONSEILLER MUNICIPAL

38.1
Chrono 1265

Mise en place du dispositif du Contrat Unique d'Insertion (C.U.I).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la mise en place du dispositif Contrat Unique d'Insertion (C.U.I) prévoyant que le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E) se substitue à l'ensemble des contrats d'insertions pour le secteur non marchand.

38.2
Chrono 1306

Création d'un poste de Directeur de l'Environnement et des Espaces Verts.

Il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi de directeur de l'environnement et des espaces verts.

Ce directeur devra être en mesure de conduire et d'accompagner au plan juridique, managérial et logistique la politique globale environnementale de la ville de Nice afin de faire de Nice " La ville verte de la méditerranée".

38.3
Chrono 1385

Mise à disposition de conservateurs d'Etat des bibliothèques et de conservateurs généraux des bibliothèques

La loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique d'Etat a rendu obligatoire le conventionnement des emplois de conservateurs d'Etat mis à disposition et a fixé au 1er juillet 2010 la date limite de mise en conformité des mises à disposition avec les nouvelles règles législatives et réglementaires.

Ces mises à disposition à titre gratuit seront formalisées sous la forme de conventions signées entre le ministère chargé de l'enseignement supérieur, le ministère chargé de la culture, représentés par le Préfet des Alpes maritimes d'une part, et la ville de Nice, d'autre part, représentée par monsieur le Maire.

38.4
Chrono 1426

Création d'un groupement de commandes entre la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur et la ville de Nice pour les besoins de campagnes de communication.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la création d'un groupement de commandes entre la Communauté urbaine de Nice Côte d'Azur et la ville de Nice pour les besoins de campagnes de communication.

38.5
Chrono 1270

Participation de la ville de Nice aux manifestations organisées au Théâtre de Verdure pour la saison estivale 2010 et modification du règlement intérieur.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi de subventions à 5 associations niçoises afin de promouvoir les manifestations organisées durant la saison estivale 2010 au Théâtre de Verdure. Il est également proposé au Conseil municipal de modifier le règlement intérieur du Théâtre concernant notamment les modalités d'annulation des manifestations.

38.6
Chrono 1292

Adhésion de la ville de Nice à la Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de Festivités.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la ville de Nice à la Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de Festivités pour l'année 2010 mais également pour les années à venir et pour une durée indéterminée afin de bénéficier de dégrèvement sur les redevances de droits d'auteurs. Le montant de cette adhésion est de 300 euros.

RAPPORTEUR : MONSIEUR PHILIPPE PRADAL, CONSEILLER MUNICIPAL

42.1
Chrono 1432

Avenant n° 1 à la convention tripartite avec l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), la ville de Nice et le CCAS du 8 avril 2009 relative à la diffusion de microcrédits.

Dans le cadre de sa politique sociale en faveur des publics en difficulté ou en précarité, la ville de Nice a signé en avril 2009 un partenariat avec l'Union Départementale des Associations Familiales et le Centre Communal d'Action Sociale relatif à la diffusion de microcrédits.

Au vu de l'expérience conduite depuis bientôt 1 an, il convient de renouveler ce dispositif pour une nouvelle période annuelle.

Aussi il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant à la convention tripartite du 8 avril 2009.

42.2
Chrono 1391

Information du Conseil municipal sur le Budget Primitif 2010 du Crédit Municipal de Nice.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du budget primitif de la Caisse de Crédit Municipal de Nice, au titre de l'exercice 2010.

RAPPORTEUR : MADAME FLORENCE BARALE, CONSEILLER MUNICIPAL

43.1
Chrono 1399

Convention avec la communauté Nice Côte d'Azur constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'étude stratégique de déploiement de l'écosystème numérique

La Ville et NCA ont décidé de développer sur leurs territoires des projets d'innovation numérique et de répondre aux appels à projets nationaux ou régionaux .

En décembre 2009 NCA a candidaté à l'appel lancé par la Région dans le cadre du dispositif PACA Labs axe3 de type "écosystème numérique" conjointement avec la Ville.

Les organes délibérants de chaque collectivité ayant prévu en cas d'éligibilité de constituer un groupement de commandes, il convient compte tenu de la réponse favorable adressée le 8 février 2010 par la région PACA de préciser par convention les modalités de fonctionnement de ce groupement.

43.2
Chrono 1326

Nice ville sans contact mobile : adhésion de l'opérateur -NRJ Mobile-

La Charte "Nice Ville sans contact mobile" conclue entre la ville de Nice, Nice Côte d'Azur, l'Université Nice-Sophia Antipolis, le transporteur Veolia et les 3 opérateurs de téléphonie : Bouygues, Orange, SFR, prévoit la possibilité d'accueillir de nouveaux membres sous certaines conditions.

Afin de respecter la libre concurrence et développer le marché du téléphone mobile, il est proposé, suite à l'avis favorable du comité de pilotage de la Charte, d'autoriser la demande d'adhésion de NRJ mobile, opérateur virtuel déjà expérimenté dans le domaine du paiement sans contact et de signer l'avenant en découlant.

43.3
Chrono 1360

Convention de licence de marque CITYZI à intervenir avec l'association française du sans contact mobile (AFSCM) en vue de promouvoir les services numériques sur le territoire de Nice et de son agglomération.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention dans le cadre du projet "Nice ville sans contact mobile", les deux collectivités ville de Nice et Nice Côte d'Azur cherchant à faciliter l'identification par les usagers des services NFC sur leurs territoires par une signalétique adaptée. Il est proposé par l'association française du sans contact mobile (AFSCM), association à but non lucratif régie par la loi de 1901 et composée d'opérateurs (membres fondateurs), de fournisseurs de services, d'industriels et de prestataires techniques, d'utiliser la marque CITYZI .

Cette convention a une durée de 3 ans et est renouvelable au maximum 2 fois.

43.4
Chrono 1417

Adhésion de la ville de Nice à l'association Centre de Référence Santé à Domicile et Autonomie - Désignation d'un représentant de la ville de Nice, en qualité de membre

Il est proposé au Conseil municipal l'adhésion de la ville de Nice à cette association en qualité de membre fondateur, d'agréer le projet de statuts et d'autoriser leur signature par la Ville et de désigner un administrateur qui représentera la Ville au sein du conseil d'administration.

RAPPORTEUR : MADAME MATY DIOUF, CONSEILLER MUNICIPAL

44.1
Chrono 381

Secours exceptionnel en faveur des victimes du tremblement de terre survenu en janvier 2010 à Haïti.

Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention en faveur des sinistrés d'Haïti d'un montant de 30 000 euros.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-MARC GIAUME,
CONSEILLER MUNICIPAL**

45.1
Chrono 1431

150ème anniversaire du rattachement de Nice à la France. Demande de subventions.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de l'organisation de différentes manifestations dans le cadre du 150ème anniversaire du rattachement de Nice à la France, dont la fabrication et l'installation d'un carillon au sein de la basilique Notre Dame pour l'année 2010. Pour ces opérations, des subventions sont sollicitées auprès de la direction régionale des Affaires culturelles, du Conseil régional et du Conseil général.l

45.2
Chrono 1351

Demande d'approbation pour une mesure de classement du Monument aux morts de la guerre de 1914-1918 au titre des monuments historiques

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe sur la mesure de classement du Monument aux morts de la guerre de 1914-1918 au titre des Monuments historiques.

45.3
Chrono 1120

Charte de partenariat entre la ville de Nice et les communes italiennes d'Apricale, Dolceacqua, Isolabona, Perinaldo, Pigna, Rocchetta Nervina

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la charte de partenariat entre les communes italiennes d'Apricale, Dolceacqua, Isolabona, Perinaldo, Pigna, Rocchetta Nervina et la ville de Nice et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à la signer.